



**SAMSAH** AUTISME APAJH38

7 rue de l'Etissey - 38300 BOURGOIN JALLIEU

04 74 79 26 56

samsah-autisme@apajh38.org

# RAPPORT D'ACTIVITE

## 2022

*Activité réalisée du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022*

## Table des matières

Introduction.....	3
1. Le SAMSAH Autisme APAJH 38 – Présentation.....	4
2. L’offre du SAMSAH en 2022.....	5
A. Historique de l’évolution du service et présentation de l’activité.....	5
B. File active 2022- Données quantitatives.....	7
C. Durée moyenne d’accompagnement.....	10
D. Entrées et sorties en 2022.....	10
3. Activité Diagnostic.....	10
4. Evènements marquants 2022.....	11
Sensibilisation et appui technique aux partenaires.....	12
5. Ressources humaines et matérielles.....	12
A. Ressources humaines.....	12
B. Ressources matérielles.....	14
Conclusion.....	14

## Introduction

L'année 2022 est une année charnière pour le SAMSAH Autisme APAJH 38.

La mise en œuvre du CPOM associatif acte la modification administrative du service autrefois appelé ELAD : Equipe de Liaison Autisme à Domicile.

Cette modification a eu des conséquences administratives et financières : le SAMSAH est un service co-financé par l'ARS et le Conseil Départemental de l'Isère. Ainsi, il a fallu signer une nouvelle convention tripartite entre l'association et ces deux financeurs.

La négociation aura aussi été l'occasion de revoir le périmètre d'intervention de notre service, en articulation avec le SAMSAH de l'AFIPH. Ainsi, schématiquement, le SAMSAH APÄJH 38 intervient sur le Nord-Isère, le SAMSAH Afiph sur le Sud-Isère, ce qui permet une couverture complète du Département.

Cette modification a eu aussi des conséquences sur le projet de service et les modalités de fonctionnement du service.

Nous avons pleinement validé l'activité diagnostic, en lien avec une convention signée avec la CRA Rhône-Alpes.

Cette année 2022 aura aussi été l'occasion de retravailler le projet de service pour identifier les modalités de fonctionnement que nous avons conservé, issues du service SAMSAH, et les différences de fonctionnement en lien avec le nouveau statut de SAMSAH.

Ce travail aboutira à la réécriture du projet de service à l'horizon juin 2023.

## 1. Le SAMSAH Autisme APAJH 38 – Présentation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le SAMSAH poursuit la mission de l'ELAD, sur un territoire agrandi :

- L'accompagnement d'adultes des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), avec ou sans déficience intellectuelle associée
- Agés de 18 à 60 ans
- Résidant à leur domicile sur les territoires Haut Rhône Dauphinois, porte des Alpes, Vals du Dauphiné, Isère Rhodanienne et Bièvre Valloire (couverture désormais totale de ce territoire).

Le SAMSAH propose un appui technique et une expertise à la personne, aux proches aidants familiaux, et partenaires, et vise globalement à :

- Faciliter l'accès au diagnostic
- Prévenir les ruptures de parcours dans les périodes de transition, par une évaluation des besoins et un accompagnement à la compréhension des problématiques induites par le trouble du spectre de l'autisme.
- Assurer un meilleur suivi des personnes avec troubles du spectre autistique afin de faciliter leur inclusion

Le SAMSAH N'A PAS VOCATION :

- à se substituer à la famille et/ou l'équipe en place dans l'accompagnement de la personne,
- à constituer un dispositif d'intervention d'urgence.

Son action globale s'inscrit dans une dynamique partenariale, pour l'accès aux services de droit commun, le maintien ou développement de l'autonomie et de la citoyenneté.

Le SAMSAH intervient en tant qu'interface entre les services de soins, les acteurs de droit communs libéraux ou institutionnels. En cela, nous maintenons un accompagnement pour une durée de 3 à 5 ans maximum, en recherchant les relais pérennes en fin d'accompagnement par le service.

La coopération avec les proches-proches aidants est systématiquement recherché pour une complémentarité mutuelle des expertises de chacun.

Le SAMSAH accomplit les missions d'un SAVS, avec la dimension supplémentaire de l'accompagnement dans les soins, que permet l'équipe pluridisciplinaire.

## 2. L'offre du SAMSAH en 2022

### A. Historique de l'évolution du service et présentation de l'activité

Depuis la création du service en 2014, l'ELAD, maintenant SAMSAH, a diversifié son activité.

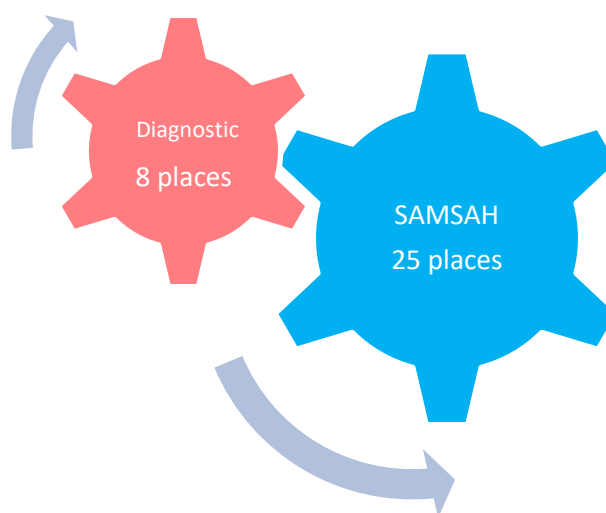
En décembre 2019, l'organisation et le fonctionnement de l'ELAD se structurent avec une répartition des effectifs pour chacune des activités afin de concevoir un projet avec des niveaux de prestations différents et complémentaires.

Le service propose alors trois niveaux de prestations :

- Une activité DIAGNOSTIC, à destination de toute personne adulte du Département de l'Isère
- Une activité EVALUATION de la situation de la personne, pour les meilleures chances d'inclusion dans le domaine loisirs, santé, travail ...
- Une activité ACCOMPAGNEMENT RENFORCE, pour soutenir les apprentissages nécessaires à l'autonomie

En janvier 2022, l'évolution de l'ELAD en SAMSAH nous amène à proposer deux niveaux de prestations :

- Le maintien de l'activité diagnostic
- Une activité d'accompagnement SAMSAH



Le service mobilise les dispositifs de droit commun et soutient l'inclusion des personnes par de la SENSIBILISATION et des propositions d'adaptations aux spécificités des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme.

*Les modalités d'accès pour chacune des activités sont les suivantes :*

- *SAMSAH-DIAGNOSTIC : Sans notification. Dossier médical d'adressage par médecin indispensable*
- *SAMSAH : accès suite à notification de la CDAPH*

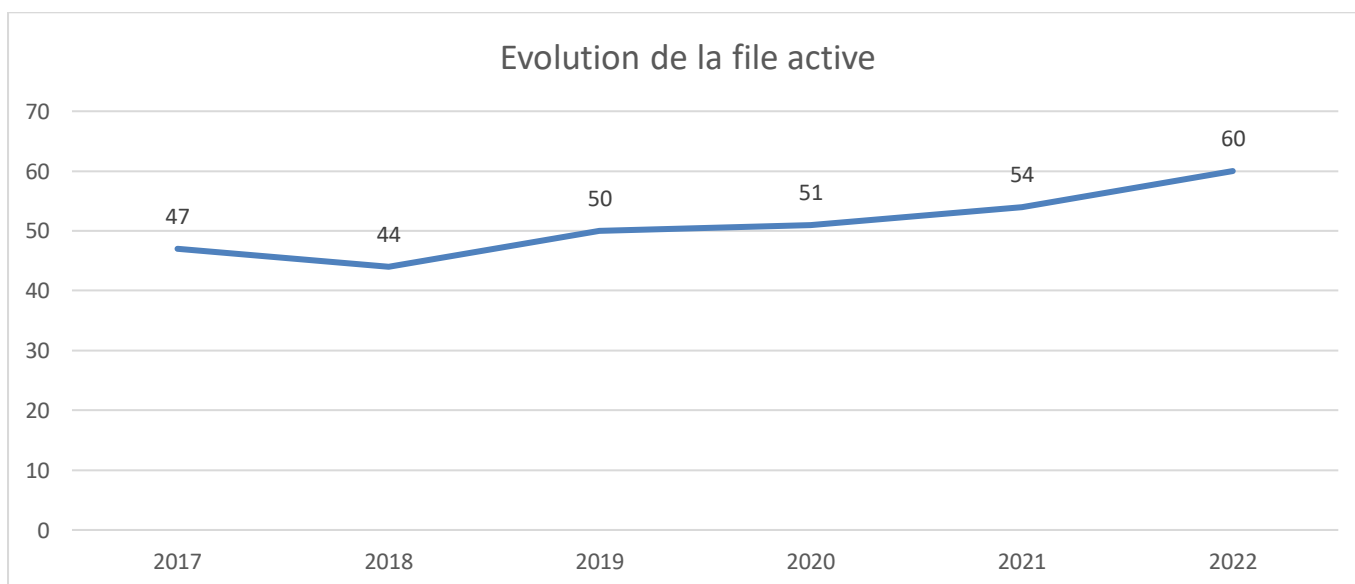
## B. File active 2022- Données quantitatives

Le graphisme ci-après se réfère à la définition du Guide méthodologique de la mesure de l'activité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, édité par le CNSA en Janvier 2019 :

« La file active est le nombre de personnes accompagnées par l'ESSMS au moins une fois dans l'année (Page 24). [...] La convention suivante est donc proposée, afin que l'indicateur « file active » soit le plus révélateur possible de l'activité d'accompagnement des structures.

Une personne est comptabilisée dans la file active :

- Lorsqu'un document individuel de prise en charge ou contrat de séjour<sup>14</sup> est formalisé et transmis à l'utilisateur  
Ou
- Lorsque l'équipe de l'ESMS a réalisé pour elle une prestation dans le cadre d'une évaluation de situation ou dans une démarche d'élaboration de projet individuel (à la demande de la MDPH, dans le cadre d'un partenariat entre structures, d'une fonction d'appui..., Page 26) ».



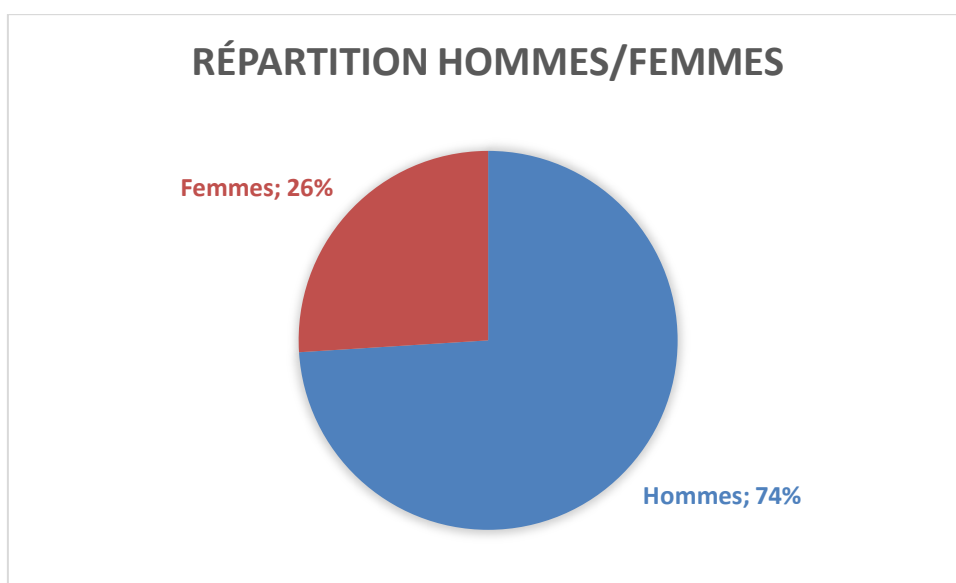
En 2022 le total file active

pour l'ensemble des activités DIAGNOSTIC et SAMSAH est de 60 personnes

Sur ces 60 personnes, 39 ont une notification MDA soit 65% (contre 79% en 2021). Il s'agit des personnes accompagnées sur l'activité SAMSAH.

Les 35% restant sont suivis dans le cadre de l'activité « Diagnostic ».

Une même personne peut être comptée deux fois, sur l'activité diagnostic et l'activité SAMSAH.



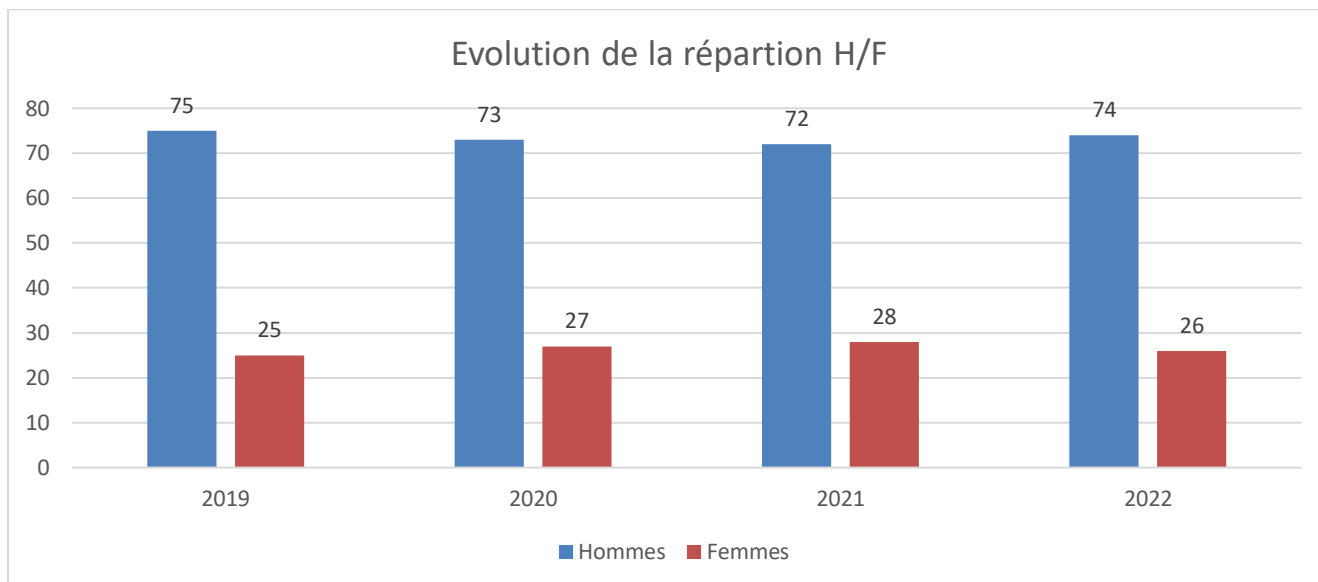
La répartition hommes/femmes n'est calculée que sur la file active des personnes accompagnées par le SAMSAH, pour éviter le comptage en double de la même personne.

La proportion d'hommes reste toujours très importante par rapport aux femmes.

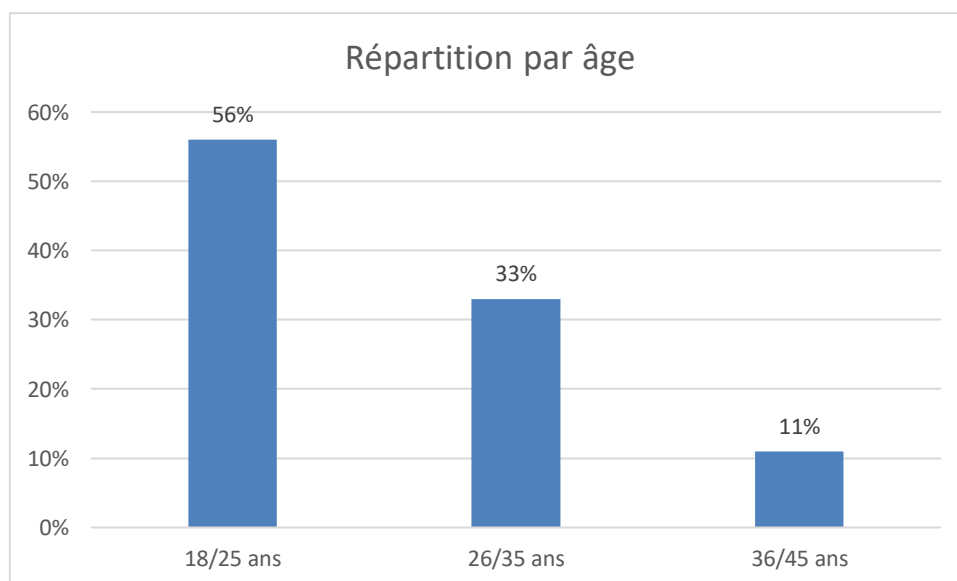
Ce trouble du développement, caractérisé par une difficulté à communiquer et par des anomalies du comportement, est plus fréquemment dépisté chez les garçons, car l'autisme s'exprime différemment chez les femmes ce qui les conduit à être sous diagnostiquées.

Les troubles du spectre autistique touchent aujourd'hui 1 à 2 % de la population en France, et on compte 3 fois plus de garçons que de filles.





L'évolution de la répartition entre hommes et femmes montre une stabilité sur les 4 dernières années, en cohérence avec les chiffres au niveau national (1 femme pour 3 hommes).



La répartition par âges des personnes présentes au 31/12/2022 montre toujours une proportion importante de jeunes de moins de 25 ans.

Au 31/12/2022, la personne la plus âgée accompagnée par le service a 39 ans.

### C. Durée moyenne d'accompagnement

La durée moyenne de suivi par le SAMSAH en 2022 est de 2.5 ans, ce qui est cohérent avec le projet d'une durée maximum de 3 à 5 ans.

### D. Entrées et sorties en 2022

En 2022, le service a démarré l'accompagnement de 9 personnes.

12 personnes ont quitté le service durant l'année.

## 3. Activité Diagnostic

Le diagnostic s'adresse à toute personne du département de l'Isère, sur la base de l'adressage par un médecin et à toute personne orientée vers le SAMSAH par notification de la CDAPH.

En cas d'infirmité du diagnostic d'autisme d'une personne notifiée par le CDAPH, le SAMSAH propose un accompagnement de 6 mois minimum qui permettra d'identifier les besoins et le projet de la personne pour déposer un dossier de réorientation auprès de la MDA.

L'activité de diagnostic se décline de la façon suivante :

#### ✦ **Etudes de dossiers : Environ 20 dossiers / an**

Chaque dossier constitué avec le soutien de l'infirmier(e) du service, rassemble l'ensemble des pièces diagnostiques existantes et en possession de la personne. Ce dossier est ensuite étudié en commission au service, laquelle est constituée du psychiatre, de l'infirmier(e), du psychologue.

La commission donne ensuite une réponse à la personne, qui peut-être : réponse négative, réponse positive, ou

proposition d'entretiens complémentaires pour affiner le diagnostic.

✧ **Entretiens diagnostic : 7 à 8 diagnostics/an faisant suite à l'étude du dossier**

Ce niveau d'activité peut être réévalué en fonction des moyens supplémentaires accordés au service.

La démarche diagnostique est singulière et adaptée à chaque personne.

Le diagnostic d'autisme est un diagnostic médical et doit être par conséquent porté par un médecin.

La prestation de diagnostic d'autisme du service est donc placée sous la responsabilité du médecin psychiatre, également coordinateur de la démarche diagnostique.

En 2022, le service a étudié 21 dossiers de demande de diagnostic et le psychiatre a procédé à la restitution de 10 diagnostics.

#### **4. Evènements marquants 2022**

L'année 2022 a été riche en évènements compliqués et douloureux pour l'équipe du service.

Le début de l'année a été marqué par le licenciement pour inaptitude d'un professionnel, dont les démarches ont été entamées fin 2021 et qui s'est finalisé au début de 2022.

Un diagnostic relationnel, engagé en octobre 2021, a débouché sur une tentative de médiation entre plusieurs professionnels à l'été 2022. Ces démarches n'ont pas empêché trois arrêts maladie de longue durée (plus d'un mois).

L'intervention d'un préventeur de la CARSAT, accompagné de la responsable des ressources humaines de l'association, ainsi que la participation à cette démarche de représentants du CSSCT de l'association ont permis de renouer le lien lors de la reprise de travail de ces professionnels.

L'accompagnement proposé par une consultante a permis de retravailler le sens du projet travaillé en équipe, ainsi que les fiches de fonction des différents membres de l'équipe. Ce travail, qui se finalise début 2023, doit nous amener à la réécriture du projet de service, entamé en septembre 2021.

La cheffe de service a posé sa démission au 31/12/2022, ainsi que la psychiatre qui a annoncé à la mi-décembre son intention de quitter le service au mois d'avril 2023.

Ces difficultés n'ont pas empêché de maintenir la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées, en s'appuyant sur l'investissement des professionnels toujours en poste et la ressource de plusieurs professionnels remplaçants, éducateur spécialisé et infirmière.

## **Sensibilisation et appui technique aux partenaires**

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées le SAMSAH propose aux partenaires des actions de sensibilisation à l'accompagnement des personnes TSA, adaptées aux besoins singuliers de chaque service.

D'une manière générale il s'agit d'un module de formation sur 1,5 jours sur site du partenaire présentant les fondements théoriques et particularités liées à l'autisme, tout en s'appuyant sur l'expérience pratique des professionnels.

Dans une démarche qualitative et d'information sur les bonnes pratiques, le service propose ces sensibilisations TSA en amont de tout stage pour plus de lisibilité des besoins des personnes accueillies.

Il est à noter une amélioration qualitative de l'accueil des personnes TSA dans ce cas.

## **5. Ressources humaines et matérielles**

### **A. Ressources humaines**

Par sa pluridisciplinarité, l'équipe SAMSAH est garante d'une prise en charge globale de la personne dans son environnement de vie.

De par sa composition elle offre un plateau de compétences multiples et diversifiées :

- 1 directeur (poste mutualisé)
- 1 chef de service
- 1 secrétaire

- 1 médecin psychiatre
- 2 IDE (Infirmiers Diplômés d'Etat)
- 1 psychologue clinicienne
- 1 neuropsychologue
- 2 éducatrices spécialisées

Loin d'être une simple juxtaposition de compétences et de professionnelles, cela implique une certaine organisation de travail visant à porter un regard commun, construit et cohérent, à faire émerger/partager un savoir global, une dynamique commune, une éthique concertée, ainsi qu'une action conjointe et coordonnée autour de chaque situation d'usager.

L'ensemble des professionnels participe régulièrement à des formations et colloques en vue de maintenir et développer l'état des connaissances en matière d'autisme, en lien avec l'activité de l'SAMSAH, afin de mettre en œuvre les recommandations et préconisations du plan autisme et les actions nécessaires visant à remplir les objectifs de notre mission.

Le principe de formations régulières des professionnelles en binôme, abonde l'expertise du service, facilite le transfert des connaissances et limite le risque de déperdition de l'information lors des changements de professionnels.

Pour l'année 2022, les actions de formation se situent dans les domaines suivants :

- TEACCH : 3 professionnels
- Soins somatiques et prise en charge de la douleur : 2 professionnels
- Accompagnement des adultes sans déficience intellectuelle : 2 professionnels
- Colloque handicap et sexualité : 3 professionnels
- Particularités sensorielles des adultes avec TSA : ensemble de l'équipe

## **B. Ressources matérielles**

Compte tenu de l'étendue du territoire d'intervention, le service dispose de 5 véhicules pour permettre le déplacement des professionnels au domicile des personnes.

Chaque professionnel dispose d'un poste informatique relié à un serveur intranet associatif sécurisé.

Le système informatique est organisé et sécurisé avec code d'accès personnalisé, avec accès limité selon la fonction.

Par ailleurs, le service utilise l'application OOMNI pour la gestion de l'activité, outil de traçabilité développé par l'association. L'utilisation de cette application garantit la collecte d'informations, permettant ainsi de remplir les fonctions de reporting.

## **Conclusion**

L'année 2022 aura marqué une évolution pour le service, passant de dispositif médico-social innovant à SAMSAH. Au niveau RH, l'année a aussi été riches en difficultés. Un certain retour à la normale apparaît sur la fin de l'année 2022 et au début 2023.

Les perspectives pour 2023 sont, au niveau RH, le recrutement d'un nouveau chef de service et d'un nouveau psychiatre. Et au niveau du projet, la finalisation de la réécriture du projet de service, à mi-2023.